

Formation « Biocides : législation et enregistrement »

Durée préconisée :

Public : travailleurs francophones des secteurs verts.

Prérequis : aucun.

Participants : 10 à 20.

Infrastructures nécessaires : salle avec tables et chaises, possibilité de projection. Nos locaux situés à Fleurus peuvent être mis à disposition.

Intervenant : formateur de PreventAgri.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la différence entre produits phytopharmaceutiques et biocides
- Comprendre la législation sur les biocides
- Comprendre la législation sur l'enregistrement des utilisateurs de produits biocides

Programme proposé

Thèmes abordés lors de la formation:

- Distinction entre produits phytopharmaceutiques et biocides
- Les différents types de biocide mis sur le marché
- Base législative concernant l'utilisation des produits biocides
- Les biocides du circuit restreint
- Enregistrement des utilisateurs et vendeurs du circuit restreint

Une restitution conclut les échanges.

